

2009/1143 - Jardins collectifs - Approbation d'une convention pluriannuelle avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Perrache pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 9 et 11, rue Gilibert à Lyon 2e à usage de jardin collectif pédagogique (Direction du Développement Territorial) (BMO du 09/02/2009, p. 0218)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de la convention pour le jardin citoyen du mois, animé par la MJC Perrache, qui reçoit les enfants des écoles primaires du 2^e arrondissement ainsi que les enfants des mercredis de Lyon.

La Commission a donné un avis favorable.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous nous félicitons des résultats très satisfaisants obtenus par la MJC Perrache sur l'activité originale Jardigone. Le dynamisme de l'animatrice et son excellent contact avec les enfants y sont pour beaucoup. C'est pourquoi nous voterons sans réserve ce dossier.

Mais au-delà de cette réussite, je voulais vous faire part de notre inquiétude, de l'inquiétude des membres de la MJC, de l'inquiétude des familles du 2^e arrondissement quant à l'avenir de la MJC Perrache.

Expropriée pour laisser place au chantier de la Confluence, la MJC a fait l'objet de divers projets, vous le savez. Il y a d'abord eu l'épisode de la barge. Une solution dont, après 2 ans de tergiversations et de nombreuses alertes de notre part, vous avez enfin reconnu la totale inadaptation aux besoins de la MJC.

La barge « coulée », si j'ose m'exprimer ainsi, vous vous êtes rabattu sur la capitainerie, terrain situé à l'entrée de la darse. Là encore, le choix ne nous est pas paru des plus judicieux, nous vous avons d'ailleurs suggéré à plusieurs reprises un lieu plus central, dans les bâtiments à l'entrée du marché gare. Mais soit, c'était votre choix, c'était le choix de la Majorité et nous le respectons. La MJC devait donc s'installer sur les bords de Saône pour ouvrir en septembre 2009.

Or, où en est-on aujourd'hui ? A peu près nulle part. Le chantier est bloqué pour vice de procédure et chacun se demande si vous avez encore réellement l'intention d'aller au bout de ce projet.

En attendant, depuis 4 ans, la MJC vit tant bien que mal, éclatée dans des locaux totalement inadaptés et dans ces conditions, il faut bien de l'énergie et de la volonté à ceux qui l'animent.

Or, avec les familles du 2^e, nous comptons sur la MJC Perrache pour participer à la vie sociale et culturelle de l'arrondissement. Nous en avons besoin aujourd'hui, comme nous en aurons besoin demain avec le développement de la Confluence. Mais la MJC ne peut tenir pleinement ce rôle dans les conditions d'hébergement actuelles.

A faire ainsi traîner ce dossier, vous suscitez en fait la suspicion. A se demander si vous souhaitez vraiment que la MJC survive à ces années de nomadisme imposé.

Monsieur le Maire, ce soir publiquement deux questions simples, précises, qui méritent des réponses sans détours : quelles sont vos intentions réelles pour la MJC Perrache et sur la base de quel calendrier ? Je crois que les habitants du 2e arrondissement ont envie de savoir.

Je vous remercie.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Monsieur Broliquier, le projet de relocalisation de la MJC Perrache a, en effet, connu un certain nombre de retards qui sont imputables, avant tout, aux lourdeurs de la procédure. Vous n'êtes pas sans savoir, en particulier, que dans toutes les collectivités locales et pas seulement à la Ville de Lyon, les appels d'offres sont de plus en plus souvent sujets à contestation au niveau du contrôle de légalité souvent juste, parfois un peu tatillon. Voilà un domaine où un peu de simplification serait pour le moins bien venue.

Toujours est-il que face aux observations de la Préfecture et pour éviter de perdre un temps précieux en contentieux juridique, le choix a été fait de mettre fin à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre alors en phase d'avant projet détaillé et de relancer un nouveau concours de maîtrise d'œuvre. Pour être plus précise, la délibération de lancement du nouveau jury de concours devrait vous être présentée dès le Conseil municipal du printemps prochain puisque le dossier, de fait, est tout prêt. Voilà pour ce qui est de la forme.

Sur le fond, je vous confirme l'attachement de la Ville à ce projet de relocalisation de la MJC à la darse au Confluent, attachement et ambition aussi pour ce nouvel équipement à la fois social, éducatif, culturel, citoyen qui sera à la fois mixte et moderne, emblématique du nouveau territoire qu'est le confluent et dans lequel nous veillerons tous à ce qu'il s'inscrive au mieux. Je suis évidemment à votre écoute pour peaufiner, pour améliorer ce projet afin qu'il convienne à tous.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)